

-Contexte général :

La mobilité en montagne fait référence à tous les aspects liés aux déplacements et aux transports dans les zones montagneuses. Les régions montagneuses sont caractérisées par des reliefs escarpés, des altitudes élevées, des conditions météorologiques parfois extrêmes, et une topographie souvent difficile d'accès. Par conséquent, la mobilité en montagne présente des défis particuliers et nécessite des solutions adaptées pour répondre aux besoins de transport des habitants, des touristes et des entreprises.

Voici quelques éléments de contextualisation liés à la mobilité en montagne :

- **Infrastructures de transport** : Les infrastructures de transport jouent un rôle essentiel dans notre région montagneuse, avec un vaste réseau routier qui dessert l'ensemble de notre territoire. La Route Nationale 20, en tant qu'axe principal de notre réseau routier régional, nous relie à Toulouse, à l'Andorre et à l'Espagne. Cette route nationale a grandement contribué au développement de la région montagneuse, ainsi qu'à celui du département dans son ensemble.
- **Transport ferroviaire** : La ligne ferroviaire traversant notre région montagneuse revêt une importance capitale en matière de mobilité. En effet, cette liaison assure la connectivité de notre territoire avec la métropole de Toulouse, la capitale Paris, et également l'Espagne. L'enjeu reste à connecter ces gares aux autres moyens de transports.
- **Tourisme** : Les montagnes attirent de nombreux touristes tout au long de l'année, que ce soit pour le ski en hiver, la randonnée en été ou d'autres activités de plein air. Les systèmes de transport touristique, tels que les remontées mécaniques, les navettes de montagne et les sentiers balisés, sont essentiels pour soutenir l'industrie touristique.
- **Destination cyclo** : Le vélo connaît un engouement considérable en France. La France se positionne aujourd'hui comme la seconde destination mondiale pour le tourisme à vélo après l'Allemagne, avec plus de 9 millions de séjours cyclistes par an et attire 20 % de cyclo touristes étrangers. La crise sanitaire n'a fait qu'amplifier cette dynamique. Entre 2016 et 2020, le nombre de passages de cyclistes sur les vélos routes et voies vertes avait augmenté de +15%. En 2020, on enregistrait +28% de croissance de trafic par rapport à 2019, hors périodes de confinement, 52 % des Français se déclarant plus attirés par le tourisme à vélo qu'avant la crise. La tendance se confirme en 2021, avec une stabilité de la fréquentation, hors périodes de confinement... Dans ce contexte, la Région a adopté en décembre 2020 un Plan Régional Vélo, Intermodalités, Nouvelles Mobilités. Ce plan a pour ambition d'intervenir sur la mobilité du quotidien (pour des itinéraires de proximité pour relier 2 pôles générateurs de déplacement et en rabattement pour permettre les multiusages) **et pour favoriser l'usage du vélo loisirs et du cyclotourisme**, et ce sur l'ensemble de la chaîne cyclable : infrastructures cyclables sécurisées, aide à l'acquisition d'une bicyclette pour les particuliers, services autour des gares.
- **Défis environnementaux** : La mobilité en montagne peut avoir un impact sur l'environnement, notamment en ce qui concerne la préservation des paysages naturels, la gestion des déchets et la réduction de la pollution liée aux transports. Les régions montagneuses cherchent à promouvoir des modes de transport durables pour minimiser ces impacts.
- **Innovation technologique** : Les progrès technologiques, tels que les véhicules électriques, les systèmes de transport autonomes et les applications mobiles pour la planification de voyages, ont un rôle croissant à jouer dans l'amélioration de la mobilité en montagne.

En résumé, la mobilité en montagne est un aspect vital du développement économique et social des régions montagneuses. L'ensemble des acteurs travaille pour relever les défis uniques liés aux déplacements en montagne, tout en cherchant à promouvoir une mobilité durable et respectueuse de l'environnement.

-Objectifs et contenu de la mesure :

L'innovation dans la mobilité en montagne vise à améliorer la qualité de vie des résidents, à rendre les destinations montagneuses plus attractives pour les touristes, et à contribuer à la durabilité environnementale de ces régions uniques. Elle repose sur l'utilisation de technologies avancées, la collaboration entre les secteurs public et privé, et l'engagement en faveur de modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Cette mesure vise à mettre en œuvre différentes opérations d'investissement selon 6 axes :

- Développement de mobilités partagées :
(Dépenses éligibles : Achat de vélos et véhicules pour une utilisation partagée, encadrée et durable, application de partage)
- Mobilité douce collective :
(Dépenses éligibles : Achat de mini bus à pédales, pour le scolaire, périscolaire, club de sport...)
- Installation d'Assistance électrique pour des moyens de transport collectif non motorisés déjà existants :
(Dépenses éligibles : Mise en place d'une assistance électrique sur des véhicules non motorisés déjà existants, tels que des calèches tractées par des animaux)
- Aménagement de café-vélo, Recyclerie vélo (Repair-Café) :
(Dépenses éligibles : Outils de réparation, mise en sécurité, travaux d'aménagement intérieur, petits équipements)
- Mise en scènes des cols Ariégeois
(Dépenses éligibles : Œuvres d'Art, panneaux, signalisations)
- Qualification des services et des équipements sur les circuits vélo
(Dépenses éligibles : Acquisition de borne de service ; Acquisition de rack à vélos sécurisés ; Equipement de grand itinéraire cyclo en points d'eau et toilettes (système écologique) – lorsque la voie cyclable existe déjà ; Aménagement d'espace de gardiennage des vélos dans les hébergements touristiques ;
- Développement de l'offre numérique en lien avec le cyclotourisme/ Cyclosporitif :
(Dépenses éligibles : Développement d'une plateforme web « transfert de bagages » ; Création d'un site web/application « vélo » pour découverte itinéraires, services, points d'intérêts... ; Installation de borne de passage ; Acquisition de boîtiers Travel Wifi ; Acquisition de GPS)

- Le développement de l'offre de circuits (vélo, VTT...) et des nouvelles pratiques (E-bike, Gravel...)
(Dépenses éligibles ; Création, balisage et signalétique des parcours ; Réalisation d'outils d'orientation (graphisme, photographies, traduction et impression de cartes, topoguides...) ; Développement de la signalétique de sensibilisation à la sécurité des cyclistes (graphisme et acquisition mobilier) ; Réalisation d'outils de promotion numériques (mini-film, teaser...)

Maîtres d'ouvrage concernés :

Associations, SCIC, SCOOP, Etablissement scolaire, collectivités locales, toute forme d'entreprise (SAS, SARL, SAL, ...)

Les projets faisant l'objet d'une aide régionale devront être situés sur le territoire du PETR de l'Ariège, hors Agglomération de Foix. Ils pourront néanmoins être portés par des acteurs dont le siège est situé dans l'Agglomération de Foix.

Un appel à projets annuel sera réalisé par le PETR Ariège.

- Contribution de cette mesure à l'atteinte des objectifs du PACTE VERT



- S'adapter au changement climatique
- Améliorer la santé et le bien-être des habitants
- Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau et préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- Préserver et développer des emplois de qualité,
- Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive.

- Calendrier prévisionnel de mise en œuvre au sein de la période 2022-2028 : 2023-2028

-Indicateurs de suivi et mode d'évaluation quantitative et surtout qualitative

- Nombre de porteurs de projets ayant répondu aux appels à projets annuels sur cette fiche innovation et expérimentation
- Nombre de projets financés sur cette thématique

Articulation avec les programmes CPER, CPIER, Programmes Européens

- **FEDER OS3** « Agir face à l'urgence climatique en développant des mobilités douces »
- **LEADER 2023-2027 Fiche Action N°2** « Favoriser et inventer des services pour tous de nouvelles solidarités sociales et territoriales dans une démarche globale d'éco-responsabilité » (en attente conventionnement GAL – Autorité de Gestion Régionale)

Caractéristiques particulières de la fiche mesure :

Périmètre Montagne uniquement